

# **Réunion du conseil municipal le 05 juin 2020 à 20 heures 30**

## **A la salle Saint Augustin**

### **Convocation du 28/05/2020**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : CARON Daniel, DEVILLERS Brigitte, CARPENTIER Julien, OSSART Jean-Louis ; CLAUS Nathalie, RAU Julien (pouvoir de DROLET Grégoire), BLAREZ Cyril, CARPENTIER Pascal, DEBUREAUX Chantal, RENART Malory, HABOURY Séverine, LENFANT Angélique, DELZENNE Claire

Absents excusés : DROLET Grégoire (pouvoir à RAU Julien), SARAZIN Rémi

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2020.**

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

N'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

Madame LENFANT Angélique est nommée secrétaire de séance.

#### **Désignation des délégués représentants la Commune dans les syndicats extérieurs**

Monsieur le Maire liste les différents syndicats extérieurs dans lesquels la commune doit être représentée et informe le conseil de l'objet de ces syndicats et du nombre de réunions qui y sont organisées afin que chacun se positionne dans les divers syndicats en connaissance de cause.

**CLECT** : elle a été mise en place dans notre EPCI au moment de la fusion des trois communautés de communes. Des trois communautés de communes, le Bocage Hallue avait adopté le régime fiscal de la TPU (taxe professionnelle unifiée), ainsi la nouvelle communauté de communes a dû adopter la TPU. Ce régime induit, pour les communes membres d'une telle structure, une perte de ressources fiscales liées à la perte de la taxe professionnelle communale (CFE – CVAE), une partie de la taxe d'habitation et à la mise en place d'une taxe professionnelle communautaire.

Afin de compenser cette diminution des ressources fiscales communales, le législateur a mis en place un versement financier opéré par l'EPCI à taxe professionnelle unifiée au profit de chacune de ses communes membres, et qui constitue une dépense obligatoire : l'attribution de compensation. Le montant de cette attribution de compensation est la moyenne sur les 3 dernières années du produit fiscal de la taxe d'habitation et des taxes sur les entreprises perdu par la commune au profit de l'EPCI. Pour notre commune elle s'élève à 40 000 €.

Ce montant est figé à la date de l'application de la TPU (1<sup>er</sup> janvier 2017 dans notre cas) et il est, ensuite, diminué du montant des charges transférées à l'EPCI chaque fois que celle-ci prendra de nouvelles compétences. La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges entre la CCTNP et ses communes membres. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées et chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Monsieur Jean-Louis OSSART fait remarquer que la commune n'avait plus beaucoup de commerces. Monsieur le Maire répond que le relais de téléphonie rue de Neuville et le relais EDF rapportaient à la commune.

**SIAEP** : La commune était en syndicat avec Neuville et Canteleux qui a intégré le SIAEP Doullens et Environs en 2013. Le forage rue de Lucheux n'étant pas protégé, la solution était donc de se raccorder à Doullens.

Le SIAEP organise 3 à 4 réunions par an.

**FDE** : Les SIER ont disparu et intégré la FDE qui maintient des secteurs correspondant aux communautés de communes. Sur les secteurs il y a une ou deux assemblées par an pour nous informer des aides sur les économies d'énergie, on nous informe de tous les travaux effectués dans notre zone.

**SIEMS** : 59 communes adhérentes au syndicat. Le syndicat est propriétaire des locaux du CAEA, de l'IME de La Côte des vignes, de l'internat Le Coulant d'eau, de l'IME La Clairière et de la SIPFP (ex-IMPRO). En tant que propriétaire des bâtiments, il perçoit chaque trimestre les loyers dus par les associations de gestion qui servent à rembourser les emprunts contractés par celui-ci pour la réhabilitation ou la construction des locaux. Les communes versent une contribution au syndicat d'un euro par habitant. Le SIEMS organise 2 à 3 réunions par an.

**SISCO** : Il s'agit du syndicat scolaire de la Vallée de la Grouches. Il gère et finance le périscolaire (atsem, accompagnatrices de bus, les TAP). Les communes adhérentes (Bouquemaison, Grouches, Lucheux, Humbercourt, Brévillers) versent une contribution de 32€ par habitant. Le SISCO rembourse à la commune de Grouches le déficit sur la cantine-garderie. Le SISCO organise 3 réunions par an.

Le Conseil d'Ecole se réunit 3 fois par an et rassemble les enseignants, les élus et les parents d'élèves.

**SMIRTOM** : 93 communes adhérentes. Après la fusion des trois communautés de communes, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été appliquée sur la même base que le foncier bâti. Prochainement la Redevance Incitative (RI) va remplacer la TEOM. La Redevance incitative est un mode de facturation de la collecte des ordures ménagères calculée au service rendu, c'est le principe du pollueur payeur. Elle sera calculée en fonction de la composition du foyer et pour 13 ramassages par an.

Chaque foyer est équipé d'un bac pour les ordures ménagères résiduelles. La capacité du bac est différente selon la composition du foyer, ce bac est muni d'une puce électronique destinée à enregistrer le nombre de présentation du bac à la collecte.

L'objectif de ce système est d'inciter à trier d'avantage et à réduire les déchets à enfouir dont le traitement est très onéreux.

Monsieur OSSART Jean-Louis pense qu'il faudrait inciter les gens à avoir des composteurs.

Monsieur CARPENTIER Pascal se demande si la mise en place d'une telle redevance ne va pas inciter des gens mal attentionnés à jeter les poubelles dans la nature ou les déposer chez le voisin.

Monsieur le Maire répond que c'est ce qu'il a exposé au SMIRTOM.

Les membres de l'assemblée déplorent les décharges sauvages dans la commune ainsi que les verres déposés en dehors du conteneur.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les délégués représentant la Commune aux syndicats extérieurs ci-dessus mentionnés auxquels elle est adhérente.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de faire connaître leur candidature. Après avoir procédé à l'élection ont été désignés à l'unanimité :

Communauté de Commune du Territoire Nord Picardie	CARON Daniel OSSART Jean-Louis
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	CARON Daniel
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Doullennais et Environs	CARON Daniel CARPENTIER Pascal

(SIAEP)	
Fédération Départementale pour l'Energie (FDE 80)	CARON Daniel CARPENTIER Julien
Syndicat Intercommunal des Etablissements Médicaux Sociaux Région de Doullens	CARON Daniel OSSART Jean-Louis
Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Grouches	CARON Daniel BLAREZ Cyril
Conseil d'Ecole	CARON Daniel RAU Julien
SMIRTOM Le Maire	CARON Daniel

Monsieur le Maire informe que tous ces syndicats seront installés après le second tour des élections municipales.

#### **Détermination du nombre de membres du CCAS et désignation des membres**

Monsieur le Maire rappelle que Le Centre Communal d'Action Sociale, est un établissement public administratif communal. Il est régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il a en charge l'aide sociale (obligatoire ou facultative) et l'animation d'activités sociales.

Le centre communal d'action sociale est administré par un conseil d'administration présidé par le maire qui se réunit 3 fois par an :

- Pour le vote du CA et du BP
- Pour le choix des colis des aînés
- Pour l'organisation du repas des aînés

Le conseil d'administration comprend en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres du CCAS de Bouquemaison,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 18 mai 2020,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer à 10 les membres du conseil d'administration du CCAS + le Président (5 membres élus parmi les conseillers municipaux, 5 membres désignés par le maire).

Monsieur le Maire souhaite que les membres du CCAS participent à l'opération brioches.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'élection des 5 membres du conseil municipal appelés à siéger au sein du conseil d'administration. Sont élus à l'unanimité :

- DEVILLERS Brigitte
- CLAUS Nathalie
- DELZENNE Claire
- LENFANT Angélique
- DEBUREAUX Chantal

Monsieur le Maire informe des membres non élus qu'il souhaite nommer avec leur accord : VAN ASSHE Josiane, DEMUYNCK Philippe, GUTMAN Annick, LOPES René, CODEVELLE Henriette.

### **Constitution des commissions communales**

Avant de désigner les membres des commissions communales, Monsieur le Maire propose de lister les différentes commissions et de définir en quoi elles consistent. Les commissions communales sont des groupes de travail qui peuvent être composées de membres élus et non élus qui ont alors une voix consultative. Monsieur le Maire est de droit Président de toutes les Commissions mais il souhaite que les conseillers fassent vivre ces commissions et les président.

Commissions Affaires scolaires : gestion de toutes les affaires concernant l'école. Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux que le membre du conseil d'école intègre cette commission.

Commission jeunesse et sport : Par le biais de cette commission il faut travailler sur ce que la commune peut apporter aux associations pour relancer une dynamique et attirer la population. Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur Bruno DULARY, président de l'ASB d'en faire partie.

Commission bâtiments communaux : gestion des divers bâtiments dont la salle polyvalente.

Commission cimetière : Monsieur le Maire explique que nous avons contractualisé avec la société GEST CIM qui a fait l'inventaire du cimetière et a réalisé des plans. Le gros travail de cette commission consistera en la reprise des concessions perpétuelles. Il s'agit d'une procédure très réglementée qui nécessite 4 années de travail.

Commission voirie, assainissement : Monsieur le Maire informe que pour préserver notre environnement la Région lance l'opération « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » qui vise à mobiliser les acteurs locaux en faveur du reboisement du territoire. Il s'agit de planter des arbres pour améliorer la qualité de l'environnement dans la lutte contre le changement climatique. Les projets de plantations seront financés à 90%. Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de plantations le long de la ligne de chemin de fer, déboisée par endroits. Monsieur CARPENTIER Julien fait remarquer que la plantation d'arbres nécessite de l'entretien. Monsieur le Maire répond qu'il faut planter à 2 m afin de ne pas empiéter sur la ligne.

Monsieur OSSART Jean-Louis souhaite qu'on puisse demander aux cultivateurs d'éviter de mettre des tas de fumier au bord des chemins.

Commission information : Monsieur le Maire informe que Madame RENART Malory a créé une page Facebook et que les clés du site internet lui ont été remises. L'objectif étant de diffuser l'information du village à la population. Madame RENART propose la rédaction d'un bulletin papier régulier pour la population qui ne possède pas d'ordinateur.

Commission fêtes et cérémonies : Monsieur le Maire explique que le travail de cette commission consiste en l'organisation de cérémonies telles que le 08 mai... Cette commission pourra travailler en relation avec les membres du Comité des Fêtes ou des associations organisatrices d'événements afin de les aider dans leurs missions. Monsieur le Maire propose que la commission participe au Téléthon.

Commission chasse : Il s'agit de faire le lien entre la société de chasse et la commune

Commission des finances : elle se réunit au moins une fois à l'année pour l'orientation et la préparation du budget de la commune. Elle se réunira très prochainement. .

Commission appel d'offre : Monsieur le Maire rappelle qu'une commission d'appel d'offres permanente doit être constituée au sein de la commune même si nous n'en avons pas la nécessité. Monsieur le Maire rappelle

qu'elle s'est réunie en 2008 pour les travaux de la salle des fêtes. Le seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics a été relevé à 40 000 euros HT. La commission d'appel d'offres est composée du maire, Président, et de trois membres du conseil municipal. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres et elle attribue le marché après accord du conseil municipal.

Commission de contrôle liste électorale : Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives qui ont été supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par la commission de contrôle.

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal titulaire
- un délégué de l'administration désigné par le préfet;
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Commission des impôts : Cette commission comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation comportant 24 noms (élus et non élus) dont 12 pour les commissaires titulaires et 12 suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Somme.

Suite à la réception des relevés des constructions nouvelles et de leur taxation par le centre des impôts la commission se réunit et donne son avis. Il s'agit de vérifier si tous les agrandissements ou modifications ont bien été déclarés.

Monsieur le Maire propose la création et la composition des commissions suivantes :

<b>Affaires scolaires</b>	Daniel CARON Julien RAU
<b>Sport et Jeunesse</b>	Daniel CARON Malory RENART Chantal DEBUREAUX Nathalie CLAUS
<b>Bâtiments communaux</b>	Daniel CARON Julien CARPENTIER Julien RAU Philippe DEMUYNCK Hervé CARPENTIER
<b>Cimetière</b>	Daniel CARON Jean-Louis OSSART Bernard PETAIN Pascal CARPENTIER Cyril BLAREZ René LOPES
<b>Information</b>	Daniel CARON Malory RENART Angelique LENFANT Pascal CARPENTIER

	Séverine HABOURY
<b>Fêtes et cérémonies</b>	Daniel CARON Séverine HABOURY Malory RENART Pascal CARPENTIER René LOPES
<b>Chasse</b>	Daniel CARON Julien CARPENTIER Grégoire DROLET
<b>Finances</b>	Daniel CARON Jean-Louis OSART Brigitte DEVILLERS Julien CARPENTIER Julien RAU Malory RENART
<b>Appel d'offres</b>	Daniel CARON Jean-Louis OSART Julien CARPENTIER Julien RAU
<b>Contrôle des listes électorales</b>	Pascal CARPENTIER, Titulaire Chantal DEBUREAUX, Suppléante
<b>Impôts</b>	Titulaires : CARON Daniel, DELZENNE Claire, CLAUS Nathalie, DEBUREAUX Chantal, HABOURY Séverine, DEVILLERS Brigitte, OSSART Jean-Louis, OSSART Myriam, CARPENTIER Hervé, DEMUYNCK Philippe, PETIT Michel Hors commune : LEGRAND Franck  Suppléants : CARPENTIER Julien, RAU Julien, BLAREZ Cyril, RENART Malory, LENFANT Angélique, CARPENTIER Pascal, SARAZIN Rémi, DROLET Grégoire, LOPES René, DUPOND Bernard, POLLET Jérôme Hors commune : BUQUET Régis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la création et la composition des commissions ci-dessus listées.

En concertation avec les membres nouvellement élus de la commission des finances, Monsieur le Maire propose de la réunir le lundi 08 juin à 20h30 pour la préparation du budget primitif 2020 qui sera voté en réunion de conseil municipal le 12 juin prochain.

## **Dématérialisation des convocations et compte-rendu.**

Monsieur le Maire informe que l'article 2120-10 du C.G.C.T. prévoit, pour les Conseils Municipaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse. Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques. La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles.

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations aux conseillers municipaux.

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable.

Cette nouvelle procédure sera mise en place à compter de ce jour.

Monsieur CARPENTIER Pascal fait remarquer qu'il peut y avoir un risque de mauvaise transmission car le réseau n'est pas toujours performant.

Madame RENART Malory propose de demander systématiquement une confirmation de lecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à 13 voix pour et 1 voix contre,

- l'envoi des convocations du Conseil Municipal et des comptes rendus de réunion du Conseil Municipal sous forme dématérialisée à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit et signée par eux ;

Les conseillers qui refusent la forme dématérialisée continueront à les recevoir par courrier.

## **Investissements aire de jeux et terrain multisports**

Monsieur le Maire rappelle le souhait du conseil municipal d'améliorer le cadre de vie des habitants en proposant de créer une aire de jeux pour les plus petits ainsi qu'un plateau multisports pour les plus grands. En effet la commune ne possédant pas de terrain de jeux, les jeunes se regroupent sur la place du village pour jouer au ballon, le lieu étant inadapté et dangereux car bordé d'une route départementale.

Monsieur le Maire propose de réaliser ces investissements dans la cour de l'école qui possède suffisamment de terrain pouvant accueillir ce projet.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets d'investissements suivants :

- Travaux préparatoires pour l'aménagement plateforme cour d'école et évacuation eau pluviale et bordures pour 30 919.38 € HT (devis BOUFFEL TP)
  - Création d'une aire de jeux de 10m x 10m sur sol souple comprenant 3 jeux ressorts de 1, 2 et 4 personnes, un jeu multifonctions, un panneau d'information réglementaire, 2 bancs en plastique et 2 corbeilles acier pour 23 162.10 € HT (devis RENOV'SPORT)
  - Création d'un terrain multisports de 10m de large sur 22m de long avec 1.50m de circulation tout autour pour 37 506.25 € HT (devis RENOV'SPORT).
  - Clôture de l'ensemble pour 10 155.00 € HT (devis RENOV'SPORT).  
3 portillons seront installés : un côté cour d'école dont les enseignants auront la clé pour pouvoir y emmener leurs élèves, un côté gymnase et un côté atelier anti vélo mais accès fauteuils pour accès au city stade. Un filet autour et au-dessus du city stade sera installé pour que les ballons ne sortent pas.
- Monsieur le Maire propose de renégocier le devis clôture car il constate une grande différence de prix pour la clôture sur muret.

Monsieur OSSART Jean-Louis demande où va se trouver l'aire de jeux ? Monsieur le Maire répond qu'il sera dans la cour d'école entre l'atelier et l'entrée de l'école sur toute la longueur de la cour, soit 13m x 36m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de valider le projet ci-dessus mentionné
- d'accepter les devis ci-dessus présentés sauf à renégocier
- d'inscrire les dépenses au budget primitif 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire débiter les travaux le plus rapidement possible
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces investissements

### **Investissement mise en accessibilité de l'école**

Monsieur le Maire informe que le macadam devant l'atelier ainsi que l'entrée de l'école entre dans le projet d'accessibilité école subventionné à 35% par l'état.

Le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à faire réaliser le goudronnage concomitamment à l'opération aire de jeux.

### **Investissement panneaux affichage**

Monsieur le Maire explique que les panneaux d'affichage extérieur sont vétustes et qu'il serait nécessaire de les remplacer.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de la société Georges Industrie pour la réalisation de trois panneaux d'affichage galvanisés avec des bords pliés de 1.50m x 1m moitié ouverts pour l'affichage des publicités et moitié grillagés pour l'affichage des pv de conseil pour un montant de 516.00 € HT.

Monsieur CARPENTIER Pascal rappelle que Madame RENART Malory avait proposé des panneaux à lamelles aux entrées et sorties de village.

Monsieur le Maire répond que c'est un projet à étudier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de valider le devis de la société GEORGES INDUSTRIE pour 516 € HT
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2020
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande à partir de ce jour
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet investissement

### **Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19**

Monsieur le Maire explique que pendant la période de confinement les employés communaux ont bénéficié d'autorisations spéciales d'absence suite à une baisse de leur activité excepté Monsieur PETAIN Bernard qui lui a continué à travailler à temps complet et seul, son collègue terminant son contrat.

Afin de récompenser un surcroît significatif de travail, Monsieur le Maire propose d'octroyer une prime exceptionnelle à Monsieur PETAIN Bernard d'un montant de 500 €.

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :

- d'accorder une prime exceptionnelle en faveur de l'agent d'entretien des espaces verts du service technique particulièrement mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire pour un montant de 500 €.

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

### **Recrutement en contrat PEC**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite recruter un agent technique pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts et des bâtiments pour remplacer Monsieur NIQUET Ludovic qui a terminé son contrat le 30 mars dernier.

Pôle emploi nous a transmis des candidatures et Monsieur le Maire, accompagné de Monsieur OSSART Jean-Louis, de Monsieur CARPENTIER Julien et de Monsieur PETAIN Bernard ont reçu deux personnes.

Suite à ces entretiens, nous avons retenu la candidature d'une personne suivie par Cap Emploi et nous avons pu bénéficier d'une mise en situation de 4 semaines avec l'objectif d'un recrutement en contrat PEC pour 12 mois à 20h hebdomadaires si tout se passe bien.

Monsieur le Maire explique que ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière de l'état et la collectivité est exonérée d'une partie des cotisations patronales. Les agents sont rémunérés sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

S'agissant de contrats pris en charge sur la base de 20h hebdomadaires, Monsieur le Maire souhaite en recruter un deuxième.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de recruter deux agents techniques en contrat PEC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Pour répondre à Monsieur CARPENTIER Pascal, Monsieur le Maire informe que la cagnotte de la distribution des masques en faveur des personnels soignants a permis de rapporter 370 € ainsi que des friandises.

Nous avons sollicité le partenariat du magasin Intermarché, cette collaboration va nous permettre de remettre :

- A l'hôpital : 4 cafetières Senseo (1 par étage) chacune avec 108 dosettes de café et 1 pot de miel
- A l'Hepad : 2 cafetières chacune avec 108 dosettes, 1 pot de miel et des madeleines
- Aux pompiers : 1 cafetière avec 108 dosettes et 1 pot de miel
- Aux 17 aides à domicile : 2 boîtes de friandises d'une valeur totale d'environ 10 €. L'une d'entre elles, particulièrement méritante, sera reçue en Mairie pour être mise à l'honneur.

Intermarché nous fournit la marchandise à moins de moitié prix.

Monsieur OSSART Jean-Louis demande si d'autres masques sont arrivés ?

Monsieur le Maire explique que la Région devait en fournir aux communes avant le déconfinement mais ne les voyant pas arriver, il a initié l'opération « couturiers solidaires » afin de doter chaque habitant d'un masque. Il remercie à nouveau toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de cette opération.

La Région a reçu ses masques le 11 mai mais les a distribués en priorité dans l'Oise et l'Aisne qui sont des départements plus touchés par le virus. En compensation, 1300 masques chirurgicaux nous ont été livrés le 11 mai. Le 20 mai nous avons reçu de la Région 430 masques lavables adultes.

La commune a passé commande auprès de l'AMF pour 300 masques chirurgicaux pour le personnel, les élus et en dépannage. Cette commande sera livrée le 11 juin.

Nous avons également commandé 1000 masques lavables adultes et 250 enfants auprès du groupement de commandes lancé par l'état, le CCI et le département qui sont arrivés hier.

Etant donné les quelques refus obtenus lors de la première distribution, Monsieur le Maire propose d'organiser des permanences afin que les gens qui le souhaitent viennent retirer le nombre de masques auquel ils ont droit.

Monsieur le Maire informe que l'état promet de prendre en charge 50% du coût des masques restant à charge des communes (le département rembourse 1 € sur les masques commandés sur leur groupement de commandes) avec un prix plafond sauf que le dossier était à rendre pour aujourd'hui. Au vu de l'impossibilité de transmettre des dossiers complets dans les temps impartis, l'état a décidé de supprimer les délais.

Ainsi pour Bouquemaison la dépense globale de masques s'élèverait à environ 600 à 700 € à laquelle il faut ajouter quelques produits d'entretien désinfectants et du gel hydro alcoolique.

Monsieur le Maire propose l'achat d'une colonne de distribution de gel hydro alcoolique à pieds et présente un devis du Médical du Val d'Authie pour 203 € HT.

Monsieur RAU Julien est sceptique quant à l'utilité de ce type de matériel. Il pense que les microbes qui peuvent éventuellement être sur le poussoir du bidon de gel sont automatiquement tués une fois les mains frottées avec le gel.

Monsieur CARPENTIER Pascal trouve l'achat inutile étant donné que peu de personne utilise les produits mis à leur disposition et propose des bidons de gel simples aux entrées des bâtiments. Il demande où serait installée la colonne ?

Monsieur le Maire répond qu'elle serait installée dans le couloir de la mairie qui est trop étroit pour contenir une table. L'avantage de ce type de colonne est qu'elle est transportable et peut également servir de distributeur à savon.

Madame DEVILLERS Brigitte propose d'en acheter une pour la mairie en prévision d'une éventuelle récurrence du virus.

Après en avoir longuement débattu, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prévoir cet achat s'il lui semble utile.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur OSSART Jean-Louis propose l'installation de quelques poubelles dans le village afin d'éviter les déchets sauvages.

Monsieur le Maire explique que tout ce qui est matériel urbain dont les poubelles coûte très cher et propose à Monsieur OSSART de venir consulter les catalogues en mairie.

Madame LENFANT Angélique a constaté à plusieurs reprises que des déchets verts (tontes, branches...) sont régulièrement déposés sauvagement dans la commune au lieu d'être mis à la déchetterie et demande s'il est possible que la commune mette à disposition des habitants un endroit qui pourrait être clôturé et fermé pour les déposer et éviter ce genre de désagrément.

Monsieur CARPENTIER Julien fait remarquer que la gestion de ses déchets verts est déjà suffisamment compliquée pour la commune étant donné l'interdiction de brûler.

Monsieur le Maire répond que l'idée est bonne mais difficilement gérable car cela nécessiterait un endroit fermé et par conséquent une personne à disposition pour ouvrir.

Monsieur CARPENTIER Julien ajoute qu'en tant que contribuable, nous payons des impôts qui servent à payer les déchetteries et qu'il serait dommage de ne pas en profiter.

Monsieur BLAREZ Cyril demande la possibilité d'ouvrir l'église pour les journées du patrimoine étant donné qu'elle est le seul bâtiment historique de la commune.

Monsieur le Maire répond que cela c'est déjà fait avec à l'intérieur une exposition de vêtements et qu'il est possible de voir avec la paroisse pour l'envisager à nouveau.

Monsieur le Maire informe que l'équipe de la bibliothèque se réunit demain pour envisager la réouverture la semaine prochaine.

Madame DEVILLERS Brigitte déplore que la petite chapelle rue de Doullens soit à l'abandon.  
Monsieur le Maire se tourne vers Monsieur CARPENTIER Julien, propriétaire du bâtiment, et lui propose d'en faire don à la commune.  
Monsieur CARPENTIER Julien propose d'y réfléchir.

Madame RENART Malory souhaite avoir confirmation pour la création d'un petit journal d'informations (type A3 plié en deux).  
Monsieur le Maire propose de valider le projet en commission information. Monsieur le Maire y est favorable mais il souhaite une équipe qui le fasse vivre dans le temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.